

COMMUNE DE DESSENHEIM
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2019 -

Sous la présidence de Monsieur Alexis CLUR, maire.

Monsieur le maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 heures 00.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne SERAFYN

Présents : 10	<ol style="list-style-type: none">1. CLUR Alexis, maire2. HAULER Gilbert, adjoint3. STATH Michèle, adjointe4. STATH Bernard, adjoint5. DIRRINGER Clément6. MULLER Christophe7. AGUILAR Frédéric8. TURCO Estelle9. VAUTRIN Corinne10. MULLER Maxime
Procuration(s) : 1	<ol style="list-style-type: none">1. STOELTZLEN Laurence proc. à VAUTRIN C.
Absent(e) excusé(e) non représenté(e) : 1	<ol style="list-style-type: none">1. GRENACKER Isabelle
Absent(s) non excusé(s) : 1	<ol style="list-style-type: none">1. ESCAMILLA Patricia

ORDRE DU JOUR

1. **PROCES-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2019 - APPROBATION**.....- 64 -
2. **AFFAIRES RURALES**- 65 -
3. **COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT**.....- 65 -
4. **INFORMATIONS**.....- 65 -
 - 4.1 **COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS**.....- 65 -
 - 4.2 **DÉCISIONS DU MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**- 65 -
 - 4.3 **DOSSIERS COMMUNAUX**- 66 -
 - 4.4 **URBANISME**- 66 -
 - 4.5 **AUTRES INFORMATIONS**- 67 -
5. **DATES A RETENIR**.....- 67 -
6. **DIVERS - TOUR DE TABLE**- 67 -

Monsieur le maire présente ses remerciements les plus chaleureux aux conseillers municipaux pour leur efficace collaboration à l’organisation de la fête des aînés du 20 octobre 2019.

I. PROCES-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2019 - APPROBATION

Aucune remarque n’étant émise, le conseil municipal approuve, à l’unanimité, le procès-verbal du 12 septembre 2019.

2. AFFAIRES RURALES

Monsieur DIRRINGER Clément quitte la salle de réunion.

La parcelle cadastrée section 60 n° 24 – catégorie « non agriculteur » - était louée, par contrat de bail à ferme à Madame DIRRINGER Gérardine, décédée le 23 mars 2019.

Son fils, Christian DIRRINGER, sollicite par courrier du 11 octobre 2019 le transfert dudit bail à son nom au regard de l'article L 411-34 du Code rural et de la pêche maritime

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant la demande légitime émise par Monsieur Christian DIRRINGER, ayant droit de Madame Gérardine DIRRINGER

Considérant l'article L 411-34 du Code rural et de la pêche maritime

- loue à Monsieur Christian DIRRINGER la parcelle communale cadastrée section 60 n° 24 d'une contenance de 49.50 ares
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

La communauté de communes du Pays Rhin-Brisach a transmis le rapport 2018 portant sur le service public « assainissement ».

Monsieur Gilbert HAULER, adjoint, présente le document, expose les points essentiels, apporte tous commentaires utiles et précise que le dossier est disponible en mairie.

Après délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité

- prennent acte du rapport 2018 « assainissement » émis par la communauté de communes du Pays Rhin-Brisach et ne formulent aucune remarque particulière.

4. INFORMATIONS

4.1 COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS

Néant

4.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de sa délégation générale, Monsieur le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises :

- **Droit de préemption** : la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les parcelles cadastrées :
 - section 5 n° 565/516 (8 rue du Jura)
 - section 5 n° 449/94 (28 rue de Colmar)
 - section 5 n° 448/94 (30 rue de Colmar)
 - section 5 n° 621/211, 634/210, 620/210 et 640/211 (rue de la Liberté)

Le conseil municipal prend acte.

- **Location Maison Geiger – avenant n° 4**

Compte tenu du non achèvement des travaux de leur nouvelle maison d'habitation, Monsieur Sébastien VIARDOT et Madame Sandrine PIERRE-JEAN ont, à nouveau, sollicité une prolongation de trois mois du bail de location, signé le 10 janvier 2013, pour le logement qu'ils occupent au 1 rue Geiger. Monsieur le maire signale que l'avenant n° 4 a été signé, dans ce sens, le 15 octobre 2019, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Le conseil municipal prend acte.

▪ **Cimetière – Règlement intérieur du columbarium et du jardin du souvenir**

Monsieur le maire informe que le règlement intérieur du columbarium et du jardin du souvenir a été rédigé et signé le 3 octobre 2019.

Il en présente les grandes lignes et signale que ce document est disponible en mairie.

Le conseil municipal prend acte.

▪ **Ascenseur – Contrat de maintenance**

Un contrat de maintenance pour l'ascenseur a été souscrit, le 10 octobre 2019, auprès de la société Est Ascenseurs pour un coût annuel de 1 656 € TTC.

Ce contrat prendra effet à la date de la mise en service de l'équipement (en principe fin du chantier mairie)

Le conseil municipal prend acte.

4.3 **DOSSIERS COMMUNAUX**

▪ **Restructuration de la mairie** : il est rendu compte de l'avancement du chantier

- Avancement des travaux intérieurs
- Organisation du stationnement dans la cour (places handicap)
- Eclairage extérieur de la mairie
- Raccordement des gouttières
- Ouverture à la circulation de la rue des Ecoles et reprise du circuit des transports scolaires
- Mise en place d'une nouvelle boîte aux lettres prochainement

▪ **Cour mairie** : le portail et le poteau – côté rue de Balgau – détériorés par un choc de véhicule ont été remis en état par les entreprises Schatt et LC Bâtiment. Le coût des interventions, pris en charge par l'assurance, s'élève à 3 998 € TTC à l'exception de 420 € pour des travaux demandés en supplément.

▪ **Zone artisanale** : la mise en enrobé (2^{ème} couche) des rues Denis Papin et André Marie Ampère avait été inscrite au budget 2019. L'étude de ce dossier a fait l'objet d'une réunion le 4 octobre avec les services de la communauté de communes pour une éventuelle mise en œuvre fin/début d'année. La réflexion est en cours.

▪ **Elagage des arbres** : l'entreprise Sylva Technic de Cernay a été retenue pour effectuer l'entretien (élagage et abattage) de quelques arbres, rues de Colmar, de Rustenhart, arrière de l'église, aire de jeux. L'intervention, prévue entre le 13 et 31 janvier 2020, s'élève à 2 784 € TTC.

▪ **Eglise** : l'entreprise Vitraux Lieby de Hagenbach a remplacé les deux verres peints anciens, suite à casse sur un vitrail. Coût de l'intervention : 744 € TTC

▪ **Affaires rurales – Litige Bucher Dominique/Scea Rca Bucher** : le maire rend compte de la première audience de conciliation tenue au tribunal le 17 octobre 2019.

4.4 **URBANISME**

▪ **Autorisations du sol** : les dernières autorisations d'urbanisme sont communiquées à l'assemblée

▪ **PLUI** : le plan d'occupation des sols en vigueur actuellement deviendra caduc le 1^{er} janvier 2020. Le conseil municipal sera appelé à se positionner sur le PLUI au cours de la réunion du 12 décembre. Suivront l'enquête publique puis l'approbation du document d'urbanisme. Durant cette période, c'est le règlement national d'urbanisme (RNU) qui sera appliqué pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

4.5 **AUTRES INFORMATIONS**

- **Maisons fleuries** : il est rendu compte du classement du concours « maisons fleuries 2019 ».
- **Brigades vertes** : le bilan d'activités des gardes de la Brigade Verte pour la période du 1er au 30 septembre 2019 est communiqué à l'assemblée.
- **Logement communal 12 Grand'rue** : Monsieur le maire rend compte du projet porté par Madame Justine Vollmar qui souhaiterait implanter son commerce dans le bâtiment communal situé au 12 Grand'rue. Un chiffrage des travaux a été réalisé par l'intéressée.
- **Affaires scolaires** : Madame Michèle STATH, adjointe, indique que la pose des panneaux « espace sans tabac » sur le parvis de l'école avec le conseil municipal des enfants se tiendra le 30 octobre à 10 heures.

5. **DATES A RETENIR**

- | | |
|------------------------------|--|
| ▪ 05 novembre à 18 h | Conseil d'école |
| ▪ 11 novembre à 9 h 30 | Commémoration |
| ▪ 14 novembre à 19 h | Repas conseil municipal |
| ▪ 22 novembre à 19 h | Adjudication bois |
| ▪ 30 novembre de 10 h à 12 h | Banque alimentaire avec le conseil municipal des enfants |
| ▪ 08 décembre à 9 h 30 | Sainte Barbe |
| ▪ 12 décembre à 20 h | Conseil municipal |

6. **DIVERS - TOUR DE TABLE**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire clôt la séance à 21 heures.